

Testament de feu Madame de Varenne, 3 mars 1732

Volume 6, numéro 4, mars 1953

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301556ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301556ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1953). Testament de feu Madame de Varenne, 3 mars 1732. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 6(4), 570–571. <https://doi.org/10.7202/301556ar>

TESTAMENT DE FEU MADAME DE VARENNE *

3 mars 1732

	Estat de Ce que moy Veuve De Varenne Doit aux Personnes Denommés cy apres sçavoir —
	a Monsr Malhiot La Somme de Quatre Vingt Livres Ou En Viron; cy.....
	a Mons ^r Desenneville; Un Reste de Compte avec feu M ^r Le Ber, son pere, —
	a Madame Pascaud La somme de Vingt Cinq Livres, Environ —
Payé par Mad ^e youville —	au Sr Biron Laisné Trante sept sols six deniers Pour Un aune Toille Monbeliard.....£ 1 17 6d
Payé —	a Kimpert; Quarent Cinq sols..... 2" 5" d
Payé —	a Monsieur Maugé Trois Livres..... 3" " d
Payé —	a M ^r Gamelin pere, suivant son Compte —
	Je doit a La Confrerie de s ^{te} . Anne A quebec depuis

14. Dr Jean-Olivier Chénier. Admis à la pratique de la médecine à 22 ans. S'établit à Saint-Benoît, ensuite à Saint-Eustache. Frend part aux manifestations réformistes de 1837. Abattu de deux balles à la bataille de Saint-Eustache.

* Archives judiciaires de Montréal, coll.: Documents judiciaires sous seing privé.

— Ce document est inséré dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1949—1950 & 1950—1951*, p. 50. Cependant, nous regrettons d'avoir à faire remarquer que cette copie foisonne d'inexactitudes paléographiques. La présente publication ne perd donc nullement de son intérêt. —

plusieurs Anné quinze a Vingt sols par Anné, En leurs donnant advis de ma mort il faut Convenir de Ce que Je doit Et Les payer; afin quil me fasse Les priere ord^{re}

Payé —	Item Pour La Confrerie de s ^{te} . genevieve Aux trois rivières Jay promis a La paroisse de s ^t Laurent En differante fois La somme de Vingt Livres £ 20 " "
Payé —	Je doit a La paroisse de Cette Ville pour differante promesse La somme de Trois Livres.....£ 3 " " "
	Id. au Trezor de La s ^{te} . famille, Trois Livres £ 3 " " "
	Id. au Reverend Pere Recollet.....£ 3 ' " "

Je reconnois Devoir Bien Et Justement Les sommes Mentionné cy dessus, Lesquelles Sommes, Jordonne Au S^r. De Varenne mon fils de payer, Sur Ce quil me doit Et Devra Tant de La rente quil me fait Que des Lots Et Vente quil a Receu, a faute par luy de payer, Je Veu Et Entand que Les Biens que Jay Remis En partage a mes Enfans Serve aud Payement, En foy de Quoy Jay Signe Le present Pour servir Et Valoir Ce que de Raison a Montreal En Une des Chambre de La Congregation de Notre Dame de Cette Ville Le 22^e. Janvier 1732

Marie boucher veuve de [de] varenne

Au non du pere Et Du fils Et Du saint Esprit Connoissant Lheure InCertaine de ma mort, Et apres Avoir Recommandé Mon Ame a dieu, &c Je Veut Et Entand que LExecution des articles cy apres Et de Lautre part soit Executé Estant mes dernieres Vo- lo[n]tés, scavoir. Que tous Les Meubles, Hardes, Linges Et autres Choses quelconques, Je Veut Et Entand En faire dons aux Dames de La Congregation de Cette Ville; a La Reserve de Mon Escuelle dargent que Je Donne a ma petite fille youville; Et Sy Le Cas aRivoit quapres ma mort Lesd^s. seurs de La Congregation fus [s] ent Reliquataire de quelques Somme que Ce fût Je Veut Et Entand que mes Heritiers ne puissent Rien avoir a Repeter ny a demander Aux dt seurs de la Congregation; Jordonne a Tous Mes Enfans de payer generale^m. Tous Ce que Je puis devoir, Et particulierement Une somme dEnviron Cent Cinquante Livres que feu M^r De Varenne mon Epoux, devoit au S^r Petit frere de M^r Bruno; En foy de quoy Jay signé a Montreal Le 3^e. Mars 1732.

Marie boucher veuve de varenne